



Usurpation d'identité d'une amie qui m'est très chère

Par Visiteur

Bonjour,

Je vous contacte pour une amie qui m'est très chère.

En effet mon amie à été victime d'usurpation d'identité.

Je voudrais avoir la connaissance d'un bon avocat qui pourrait l'aider dans ce drame.

En janvier dernier, une personne que nous allons prénommer X (malgré que nous connaissons l'identité de cette personne) à été chez Darty, ...ect et à fait au nom de mon amie environs 5000? de dettes. X a volé le permis de conduire de mon amie et n'a pas changé la photo et créer une facture EDF au nom de mon amie, alors que mon amie n'a jamais eu de facture EDF car elle habite toujours chez ses parents. Les commerçants n'ont pas vérifié et accorder cette somme. Mon amie à du rembourser l'intégralité de cette somme (saisie sur salaire) alors qu'elle est victime dans cette affaire. Aujourd'hui elle est appelée au commissariat pour un crédit qu'elle aurait fait en février dernier de plus de 10000? dans une banque ou elle n'est même pas cliente. Je voudrais que vous me donniez les coordonnées d'une personne compétente pour pouvoir aider mon amie. Je ne peux pas vous dire tous les détails mais si vous êtes prêts à aider mon amie, je vous serais très reconnaissante.

C'est inadmissible que la police ou gendarmerie n'ont pas fait connaître aux autres gendarmerie ou commissariat, l'avis de recherche de cette personne.

Et il est également inadmissible que les banques et commerçants ne communiquent pas entre eux pour ce genre de délits !

Je suis révoltée face à cela.

Aider mon amie s'il vous plaît.

J'attends votre réponse avec impatience.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Les commerçants n'ont pas vérifié et accorder cette somme. Mon amie à du rembourser l'intégralité de cette somme (saisie sur salaire) alors qu'elle est victime dans cette affaire

Je ne comprends pas.

Une saisie sur salaire implique que les commerçants en question sont titulaires d'une décision de justice en leur faveur. Seul ce titre exécutoire peut leur permettre de pratiquer cette saisie.

En conséquence, votre amie a probablement dû être convoquée en justice pour défendre son affaire, ou a dû recevoir une injonction de payer sur laquelle elle n'a pas fait opposition.

A défaut, aucune saisie n'est possible et je doute fortement que l'huissier ait fait une telle erreur car c'est vraiment le B.A-BA du métier d'huissier.

Aujourd'hui elle est appelée au commissariat pour un crédit qu'elle aurait fait en février dernier de plus de 10000? dans une banque ou elle n'est même pas cliente.

Là encore, un crédit quel qu'il soit relève de la matière civile. Même en cas de non remboursement du crédit, les policiers n'ont absolument pas compétence pour traiter de ces dossiers. Si les policiers l'ont convoqué, c'est qu'ils soupçonnent que votre amie a commis une infraction pénale or rien dans les faits ne laisse supposer une pareille chose.

Bref, il manque des éléments importants dans ce dossier qui semble plus étrange qu'il n'y paraîtrait au premier abord.

Je ne peux pas vous dire tous les détails mais si vous êtes prêts à aider mon amie, je vous serais très reconnaissante.

J'aurai pourtant besoin de connaître ces détails. Le droit est une matière précise et pointilleuse. Il est impossible de guider une personne sans tout savoir précisément.

Très cordialement.

Par Visiteur

Monsieur,

Pouvez-vous aider mon amie ?

Me donner un contact en Moselle pour qu'il puisse faire valoir ses droits ?

Je ne suis que son amie, elle seule pourra vous dire tous les détails. C'est très important.

Elle est victime et je sais que l'on abuse de ses droits.

C'est inadmissible.

S'il vous plait.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Pouvez-vous aider mon amie ?

Me donner un contact en Moselle pour qu'il puisse faire valoir ses droits ?

Comment voulez vous que je lui conseille un avocat sans connaître la nature des problèmes qui la touchent véritablement. Votre première histoire, sans les détails fondamentaux, est dénué de sens.

Il serait donc intéressant que votre amis puisse me raconter directement ici la vérité de ce qu'il s'est passé.

Très cordialement.